

Mots. Les langages du politique

81 (2006)

Suisse, laboratoire politique européen ?

Claire Oger

Judith Butler, *Le pouvoir des mots. Politique du performatif*

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Claire Oger, « Judith Butler, *Le pouvoir des mots. Politique du performatif* », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 81 | 2006, mis en ligne le 01 juillet 2008. URL : <http://mots.revues.org/736>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : ENS Éditions

<http://mots.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://mots.revues.org/736>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

© ENS Éditions

cratie parlementaire, entre l'essence de la vraie politique et l'apparence de la fausse politique. À ce titre, la rhétorique nationaliste est plus une rhétorique antisystème qu'une rhétorique antipolitique : elle tend en effet à dévaloriser tant la dynamique démocratique des luttes politiques que la discussion parlementaire au nom d'un unanimité, d'une cohérence, voire d'une harmonie politiques issues de l'essence naturelle des choses, et à l'encontre de tout pluralisme, de toute alternative et de toute contingence ; elle vise donc à révéler la tendance de la nature à l'ordre et la concrétisation d'un tel ordre social déterminé dans un pouvoir de pure autorité. Il s'agit donc avant tout d'une entreprise de refondation de la politique dans un sens foncièrement conservateur, pour ne pas dire réactionnaire.

Jacques Guilhaumou

Université de Marseille, ENS-LSH, CNRS (Triangle)

guilhaum@newsup.univ-mrs.fr

Le pouvoir des mots. Politique du performatif

Judith Butler

2004, traduit de l'anglais (*Excitable Speech*, Routledge, 1997) par Charlotte Nordmann, Paris, Éditions Amsterdam, 287 p.

« Une provocation » : en titrant ainsi sa préface à l'ouvrage de Judith Butler, sa traductrice s'efforce de rendre compte des deux faces, inséparables, du projet de l'auteure. *Le pouvoir des mots* peut en effet être abordé par son versant théorique – où l'on verra discuter les thèses de Catharine MacKinnon, Mari Matsuda, Shoshana Felman, mais aussi de Louis Althusser, Jacques Derrida ou Pierre Bourdieu – ou par son versant politique, qui s'interroge sur la possibilité de retourner l'efficace des « discours de haine » par une répétition qui en déjoue et en déplace le pouvoir.

Ainsi, si la traduction se veut une « translation » de J. Butler et de sa force polémique, l'ouvrage lui-même se présente, au-delà des débats théoriques sur la performativité, comme un manifeste contre une « censure d'État » inopérante et – en définitive – impossible. La lecture en est ardue et l'effort de la traductrice pour l'enrichir de notes complémentaires ne suffit pas toujours à rendre limpide un texte qui navigue avec une énergie bouillonnante de Nietzsche à Derrida, du concept d'« interpellation » à celui de « forclusion », sans que le format de l'ouvrage permette toujours des éclaircissements suffisants.

Dans l'introduction (intitulée : « De la vulnérabilité linguistique »), J. Butler s'interroge sur le « pouvoir de blesser » de l'invective, qui traduit une relation complexe « de discordance et d'inséparabilité entre le corps et la parole, mais aussi par conséquent entre la parole et ses effets » (p. 37). La question est déjà ici de savoir si les mots peuvent « être disjoints de leur pouvoir de blesser et

recontextualisés sur des modes plus positifs ». Revenant à la distinction établie par John Langshaw Austin entre acte illocutoire et acte perlocutoire, l'auteure montre comment l'injure verbale s'inscrit dans la sphère de la perlocution (p. 44), critiquant d'emblée les approches de C. MacKinnon ou de M. Matsuda pour qui la pornographie ou le discours de haine n'ont pas seulement des *effets* sur l'auditeur (acte perlocutoire) ni ne sont le simple *reflet* de la domination, mais décrètent la domination en assignant à l'auditeur la position de l'humilié (acte illocutoire). En effaçant la distinction entre discours et conduite, de tels points de vue conduisent paradoxalement à attribuer aux mots la même « efficacité magique » que les règlements de l'armée américaine interdisant aux homosexuels de se déclarer tels, ou que les discours des militants anti-avortement qui voient dans le mot même d'*avortement* une obscénité.

Jouant ensuite sur le double sens en anglais de l'expression « *to be called a name* » (« être injurié / recevoir un nom »), J. Butler redéfinit le concept d'interpellation développé par Louis Althusser et mobilise l'œuvre de Jacques Lacan pour établir l'interdépendance des sujets : « Leur vulnérabilité linguistique les uns à l'égard des autres n'est pas quelque chose qui vient simplement s'ajouter aux relations sociales. C'est l'une des formes primaires que prend cette relation sociale » (p. 63).

Or si « le pouvoir qu'a un nom de blesser » (p. 69) repose bien sur une interpellation qui a pour but de désigner un sujet assujéti, les effets de cette interpellation ne sont pas mécaniques et « l'efficacité avec laquelle ce pouvoir est exercé » repose quant à elle sur une historicité, sur la sédimentation des usages du nom qui en fige la répétition.

On comprend mieux, dès lors, le double écueil qu'abrite, aux yeux de J. Butler, l'appel à une censure d'État : d'une part, « les projets de réglementation du discours de haine finissent invariablement par le citer longuement » (p. 72), contribuant ainsi à en figer le pouvoir injurieux, au lieu de s'efforcer d'en réélaborer les usages. En cela, le discours juridique n'échappe nullement au « statut citationnel » des discours de haine et en constitue même un accomplissement privilégié. D'autre part, la pratique judiciaire aux États-Unis réalise des « objectifs politiques réactionnaires » en considérant le « coming out » des homosexuels dans l'armée comme une conduite injurieuse, mais en refusant d'assimiler à de telles conduites nombre de discours racistes, lesquels se trouvent dès lors placés sous la protection du premier amendement, qui garantit la libre expression des opinions...

C'est précisément à ce déni de la violence institutionnelle que s'attache le chapitre 1 (« Actes enflammés, discours injurieux »). Ses premières pages sont parfois difficiles à suivre, tant le jeu des références s'y fait dense et souvent allusif. Les pages les plus intéressantes – et les plus convaincantes – sont celles où J. Butler met en évidence les inconvénients du recours à des outils juridiques pour lutter contre les discours de haine : « la violence perpétrée par les cours

de justice » (p. 89) se trouve minorée au profit d'une représentation qui fait de l'État l'arbitre de violences exercées par des citoyens sur des citoyens. Dès lors, « la résistance politique court le risque de se réduire à l'acte d'engager des poursuites » (p. 91).

L'analyse détaillée de jugements rendus par des tribunaux américains et d'arrêts de la Cour Suprême montre que l'acte de brûler une croix devant la maison d'une famille noire a pu y être considéré, non comme une « agression verbale », mais comme l'expression d'un « point de vue », ou encore que certains jugements sont le lieu d'un renversement « paranoïaque » plus soucieux de prévenir des émeutes antiracistes que de défendre les victimes du racisme.

Même perspective théorique, même examen d'exemples récents dans le chapitre 2, consacré à la critique de la thèse de C. MacKinnon : en attribuant au langage (ou à l'image) pornographique un pouvoir souverain, cette théorie, comme celle de M. Matsuda, repose implicitement sur une conception de la souveraineté qui valorise doublement le discours d'État. Réputé efficace en ce qu'il priverait ses victimes de liberté, le discours raciste ou sexiste est pensé sur le modèle du discours juridique (seul détenteur d'une telle transitivité) et surtout, le recours à la justice suggère la neutralité de l'appareil judiciaire, loin d'être établie. De plus, le pouvoir de l'insulte se trouve déplacé, réduit, en tant que dans le procès il est imputé à des « sujets parlants coupables » (p. 132). La dimension sociale, culturelle, le statut citationnel des discours de haine sont ainsi escamotés, dissimulés derrière les actes particuliers de « sujets » investis d'une responsabilité fantasmée.

C'est donc également, par ce biais, le statut souverain du locuteur lui-même qui est réhabilité : or, la coïncidence et la parfaite superposition de l'intention, de l'énonciation et de l'action (p. 150) compromettent les possibilités, chères à J. Butler, de réappropriation et de recontextualisation des énoncés racistes ou sexistes.

Pire encore, si les mots ne peuvent échapper à leurs connotations ni faire l'objet d'une réappropriation, le témoignage de la victime perpète à nouveau l'injure ou le harcèlement subis, le discours agressif du rappeur est incompris ou poursuivi. En somme, tandis que les victimes cherchent à dépasser l'injure en la répétant (sur des modes qui visent à réduire ou dépasser l'humiliation), la violence institutionnelle semble répéter la domination visée par l'injure.

Le chapitre 3 revient sur l'analyse de la réglementation de l'armée américaine qui interdit aux homosexuels de se déclarer tels. Rappelant la spécificité du discours juridique, J. Butler souligne ici encore que ce n'est pas le moindre paradoxe de cette réglementation que de faire proliférer le terme même d'*homosexuel* dans le discours d'État au lieu de sa prohibition. C'est surtout l'occasion pour l'auteure, qui s'appuie ici sur Sigmund Freud et singulièrement sur *Totem et tabou*, d'interroger une nouvelle fois l'effacement de la distinction entre discours et pratique : si l'armée américaine fait du discours homosexuel une

conduite homosexuelle, c'est en vertu d'une forme de performativité qui doit être distinguée de celle que revendique le mouvement gay, lesbien ou *queer* à travers le « coming out » ou « l'acting out », et par laquelle « la pratique discursive de l'homosexualité est indissociable de l'homosexualité elle-même ». C'est ce que tentent d'établir les développements qui suivent.

Si, selon S. Freud, le sentiment social se construit sur le refoulement des désirs homosexuels (contribuant à la formation de la camaraderie, de l'esprit de corps), c'est à travers un cycle complexe de transformations qui se trouve interrompu ou perturbé dans la paranoïa : dès lors dominent le désaveu et la figure – métonymique – de la contagion qui irrigue les règlements militaires américains relatifs à l'homosexualité. La déclaration (« je suis homosexuel ») est interprétée comme une sollicitation (« je vous désire sexuellement ») et dotée du pouvoir contagieux du tabou (p. 181).

C'est en ce sens que l'interdit militaire se distingue du « coming out » : réputé lui aussi contagieux, celui-ci suppose également l'interdépendance des actes et des représentations. Pourtant, le « coming out » ne cherche pas à combler l'espace qui sépare la performativité de la référentialité : « La déclaration qu'est le coming out est sans aucun doute une sorte d'acte, mais elle ne constitue pas entièrement son référent ; en effet, si elle rend l'homosexualité discursive, elle ne rend pas le discours référentiel » (p. 197).

Dans le dernier chapitre, J. Butler propose de poursuivre la réflexion en distinguant utilement censure implicite et censure explicite : cette dernière, présente dans les règlements militaires analysés, a pour objet de fixer les limites du dicible et d'interdire ainsi aux sujets des manières de s'exprimer, mais la censure a aussi pour objet d'établir les conditions et les frontières du discours légitime. En cela elle n'est pas seulement privation, mais aussi contribution à la construction du sujet. L'incorporation des normes explicites et implicites du discours légitime ne suppose nullement un processus conscient d'appropriation, et cette censure qui s'exerce *avant* tout discours ne doit pas être confondue avec celle, explicite et unilatérale, qui s'exerce *sur* certains discours, les réduisant au silence. En amont du discours, la censure implicite est rapprochée du concept psychanalytique de « forclusion ».

Enfin, c'est en opposant les analyses de P. Bourdieu et de J. Derrida sur les actes de langage que J. Butler choisit de conclure : évoquant les conventions qui président selon J. L. Austin au succès des actes de langage, P. Bourdieu les rapporte au contexte social, adossant et subordonnant la « force » du performatif au pouvoir social. Pour J. Derrida au contraire, cette force découle de la structure du signe et est tout entière contenue dans la rupture du signe avec ses usages antérieurs. La performativité repose sur une « mise en scène de la légitimité », sur la production d'une autorité crédible, et en ce sens se dissémine à l'infini en des transformations qui se conforment aux normes de la crédibilité sans jamais parfaitement coïncider avec elles (p. 235).

La lecture critique que propose J. Butler des deux auteurs isole ici le concept de « réinscription » proposé par J. Derrida (p. 226) : c'est en effet dans la rupture entre le signe et ses usages, entre le performatif et son contexte que gît la promesse de « resignification subversive » (p. 244) qui peut permettre aux victimes des discours de haine de les « vider de leur charge d'humiliation » et de se réapproprier leur force, au profit d'un « discours insurrectionnel ».

Au terme de ces analyses remarquables de densité et de puissance critique, le lecteur français, s'il est familier des travaux d'Évelyne Laruèche sur l'injure, situés eux aussi au confluent de la linguistique et de la psychanalyse, regrettera peut-être qu'en centrant l'analyse sur la performativité, J. Butler tende à réduire les discours de haine à des adresses injurieuses, gommant par là la présence du « tiers », tantôt témoin, tantôt destinataire direct ou indirect du discours injurieux, et aplatissant ainsi le triangle constitué par l'injuteur, l'injuré et le « tiers » qui constitue pour É. Laruèche l'une des clés de l'efficacité de l'injure.

En revanche, les analyses de J. Butler, inscrites dans le contexte des débats juridiques et des problématiques institutionnelles propres aux États-Unis, sont loin de constituer une « affaire américaine », comme le souligne très justement sa traductrice (p. 17) : parité, harcèlement, pornographie, foulard islamique et homophobie lui fournissent autant d'exemples de thèmes qui exigent, selon C. Nordmann, de « déterritorialiser Butler ».

Claire Oger

Université Paris 13-Paris Nord, Céditec
claire.oger@club-internet.fr

De bouche à oreille. Dictionnaire des étudiants étrangers de Besançon

Jacques Montredon, préface de Bernard Py
2005, Besançon, Cêtre, 271 p.

Comment les mots et les expressions résonnent-ils en nous ? Qu'est-ce qu'ils évoquent de leurs fonctions, de leurs référents, de leurs valeurs ? Pour en avoir une idée, interrogeons des témoins auditeurs, et les plus éloignés de notre langue au départ puisqu'il s'agit d'étrangers en situation d'apprenants. Une telle enquête, scrupuleusement conduite par Jacques Montredon, a été menée tout au long de huit années d'entretiens et d'annotations au Centre de linguistique appliquée de Besançon. Ces étudiants se sont efforcés de répondre à leur enseignant, hors toute normativité, en se posant la question : « Qu'est-ce que j'ai compris dans les emplois de tel ou tel signe vocal que j'ai rencontré ? »

Il s'en est suivi un ouvrage qui présente, dans l'ordre alphabétique du touche-à-tout habituel au dictionnaire, une série non de définitions mais de récits